

SYNDICAT SCOLAIRE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 22 MARS 2024

L'an deux mil vingt-cinq, le treize Mars à dix-huit heures trente, le Conseil Syndical légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sandrine LEGRAS-DELANNOY.

PRESENTS : Messieurs LAQUERRIERE François, QUAEGBEUR Pierre, JOLY Benoît, Mesdames OPERON Martine, CAZIER Anick.

Absentes excusées : Mme COPPE Emmanuelle, Mme VERLEYE Aurélie.
Mme OPERON Martine a été élue Secrétaire de séance.

Lecture du compte-rendu. Approuvé à l'unanimité.

Compte Administratif 2024

Madame la doyenne de séance présente le Compte Administratif 2024 (reflet exact du Compte de Gestion). Madame La Présidente, conformément à la législation, sort de la salle de Conseil. Pendant son absence, le Compte Administratif 2024 est adopté à l'unanimité.

Résultat de Fonctionnement	34 386.87
Résultat d'Investissement	583.48
Résultat de clôture – excédent	34 970.35

Approbation du compte de gestion 2024

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 au budget, le comité déclare, que le compte de gestion 2024 dressé par le receveur, n'appelle ni observation, ni réserve.

Affectation de résultat de l'exercice 2024

Madame La Présidente propose une affectation de résultat à 0.00 €. Cette affectation est adoptée à l'unanimité.

Budget Primitif 2025

Madame La Présidente présente les chiffres établis en fonction des éventuels projets d'investissement du SIRS. L'assemblée, discute de ladite présentation. Madame La Présidente présente aux voix ce Budget Primitif 2025 ainsi que toutes les délibérations afférentes. Les membres du SIRS approuvent à l'unanimité le B.P. 2025.

Fonctionnement : 232 717.00
Investissement : 3 000.00

La répartition par commune des recettes de Fonctionnement est la suivante :

Pour Saint-André Farivillers :	85 049.00
Pour Vendeuil-Caply :	55 282.00

A ce jour, le chiffre du périscolaire est de 40 000.00 euros. Ne connaissant pas les effectifs par commune, nous ne pouvons pas chiffrer la participation des communes.

Délibérations administratives

Théâtre du Beauvaisis :

Le Conseil Syndical autorise la présidente, Mme LEGRAS-DELANNOY, à signer un contrat de financement 2025/2026 avec l'association « Comité de Gestion du Théâtre du Beauvaisis » pour

SYNDICAT SCOLAIRE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 22 MARS 2024

une participation des enfants aux spectacles du T.E.B. fixant le montant de la subvention à 6.00 € par enfants.

Subvention Départemental :

Le Conseil Syndical sollicite du DEPARTEMENT l'aide accordée pour le fonctionnement des classes maternelles créées au sein du regroupement pédagogique, soit :

La subvention pour le salaire d'un agent « ASEMS » employée à 31 heures par semaine.

La subvention du coût de fonctionnement pour l'année scolaire 2025/2026 de 24 élèves.

Subventions Coopérative Scolaire

1 200.00

* Mme NAVEAU CP - CE1 (19 X 15)	285.00
* Mme CARLU CE1-CE2 (19 X 15)	285.00
* Mme DUFOUR CM1-CM2 (18 X 15)	270.00
* Mme DEMONCHY Maternelle (24 X 15)	360.00

Questions Diverses

L'effectif pour la rentrée de 2025 est en baisse. Les institutrices craignent une fermeture de classe.

Le prochain conseil d'école aura lieu le 28 Mars 2025.

Un courrier a été envoyé à une famille pour refuser la dérogation.

L'agent des services techniques est en arrêt de travail depuis le 13 Février 2025. Elle passera devant un médecin agréé afin de déterminer l'imputabilité de l'accident de travail.

Le même spectacle (LASALLE) que l'an dernier est déjà retenu pour Noël 2025.

Monsieur Pierre QUAEGBEUR demande quel est l'effectif le midi à la cantine. On ne le connaît pas encore. Il a voulu mettre sa fille un midi et on lui a refusé prétextant que le quota était atteint sur la plateforme du site Internet du Centre Social de Breteuil.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 20h18 par la Présidente.

La secrétaire,

La Présidente,